

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom commercial:	Comprimés détachants et blanchissants pour laver le linge 40 g
1.2. UTILISATIONS ADAPTÉES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES	Utilisations adaptées: lavage du linge. Utilisations déconseillées: aucune.
1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	ORACHE DESINFECTION S.L. Calle Secorún nº 4 Sabiñánigo 22600 Huesca. España Tel.: + 34 974 48 43 29
1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Institut national de toxicologie C/José Echegara, 4, 28232 Las Rozas, Madrid Tel: 917 68 98 00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

La classification de ce mélange en ce qui concerne le caractère comburant a été établie suite à des résultats d'essais réalisés selon l'épreuve ONU 01 (Manuel ONU d'épreuves et de critères 5^{ème} édition).

2.1.1. Conformément au règlement (CE) N° 1272 / 2008 et ses adaptations

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément aux règles de procédure CE N° 1272/2008 et leurs adaptations :

Symbole(s) de danger:



GHS05

Code de pictogrammes de danger:

DANGER

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

Identificateur de produit:

EC 239-707-6	SODIUM PERCARBONATE
EC 229-912-9	DISODIUM METASILICATE
EC 237-623-4	DISODIUM DISILICATE
EC 290-656-6	SODIUM DODECYL BENZENE SULFONATE
CAS 106232-83-1	NON IONIC SURFACTANT
EC 273-257-1	SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE

Mention de danger:

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Supprimer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

2.3. AUTRES DANGERS

Le mélange ne contient aucune « substance extrêmement préoccupante » (SVHC) publiée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH : <http://echa.europa.eu/es/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères pour les mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N ° 1907 / 2006.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Aucune information disponible.

3.2. MÉLANGES

Identification	(CE) 1272/2008	Note	%
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19 CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

INDEX: 0594 CAS: 15630-89-4 EC: 239-707-6 REACH: 01-2119457268-30 PERCARBONATE DE SODIUM	GHS07, GHS05, GHS03 Dgr Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		10 <= x % < 25
CAS: 9004-34-6 EC: 232-674-9 CELLULOSE		(1)	2,5 <= x % < 10
CAS: 6834-92-0 EC: 229-912-9 REACH: 01-2119449811-37 DISODIUM METASILICATE	GHS05, GHS07 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335		2,5 <= x % < 10
CAS: 13870-28-5 EC: 237-623-4 REACH: 01-2119485031-47 DISILICATE DE DISODIUM	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		2,5 <= x % < 10
CAS: 90194-45-9 EC: 290-656-6 REACH: 01-2119489428-22 SODIUM DODECYL BENZENE SULFONATE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		2,5 <= x % < 10
CAS: 106232-83-1 AGENT DE SURFACE NON IONIQUE	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		2,5 <= x % < 10
CAS: 68955-19-1 EC: 273-257-1 SODIUM C12-18 ALKYL SULFATE	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		2,5 <= x % < 10
CAS: 68131-39-5 ALCOOLS ALIPHATIQUES C13 - 15 ; 3OE	GHS05, GHS09 Dgr Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2,5

Informations sur les composants :

(1) Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ... Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.
Contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Ne rien faire absorber par la bouche. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette NE PAS faire vomir. Garder au repos.
Inhalation	En cas d'inhalation massive de poussières, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

4.2. PRICIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Aucune donnée n'est disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudres

Moyens d'extinction inappropriés

- jet d'eau

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Aucune donnée n'est disponible.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Protection contre l'incendie :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Stockage

Stocker à l'abri de la chaleur, des intempéries, de l'humidité et du gel.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

8. CONTRÔLE DE L'ÉXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
9004-34-6	10 mg/m ³		-	-	-

- France (INRS – ED984, 2012) :

CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
9004-34-6	-	10	-	-	-	-

- Suisse (SUVA 2009) :

CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Temps	RSB
9004-34-6	3 a	-	-	-	-	-

- Espagne (Institut national pour la sécurité et la santé au travail (INSHT), mai 2010)

CAS	TWA	STEL	Ceiling	Définition	Critères
9004-34-6		10	-	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures de protection individuelle, équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains :

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps :

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire :

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique:	Solide
Couleur	Blanche
Odeur	Citronnée

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

Aspect	Pastille
Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement	
pH	Non concerné.
pH Solution aqueuse (1%)	10.5 +/- 0.5
Point d'éclair	Non concerné.
Taux d'évaporation	Non concerné.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non concerné.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non concerné.
Pression de vapeur	Non concerné.
Densité	Non précisé.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage octanol/eau	Non concerné.
Température d'inflammation	Non concerné.
Température de décomposition	Non concerné.
9.2. AUTRES INFORMATIONS	
Aucune donnée n'est disponible.	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Éviter :

- Formation de poussières
- Humidité

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucune information disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure. Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopecie et des cicatrices.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

11.1.1. SUBSTANCES

PERCARBONATE DE SODIUM (CAS : 15630-89-4)

LD50 (orale) 1034 mg/kg (rat)

LD50 (cutanée) > 2000 mg/kg (lapin)

11.1.2. MÉLANGES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Métaasilicate de disodium (CAS 6834-92-0): Voir la fiche toxicologique n° 259.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

12.1.1. SUBSTANCES

12.1.2. MÉLANGES

Aucune donnée de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvb

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour le transport routier, du RID pour le transport ferroviaire, de l'IMDG pour le transport maritime, et de l'IATA pour le transport aérien.

14.1. NUMÉRO ONU	1759
14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU	UN1759=SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (disodium metasilicate)
14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT	Classe 8 
14.4. GROUPE D'EMBALLAGE	II
14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	-

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	LQ	Dispo	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C10	II	8	80	1 kg	274	E2	2	E

IMDG	Classe	2° Etq.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	8	-	II	1 kg	F-A, S-B	274	E2

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	8	-	II	859	15 kg	863	50 kg	A3 A803	E2
	8	-	II	Y844	5 kg	-	-	A3 A803	E2

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL ET AU RECUEIL IBC

Aucune donnée n'est disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Etiquetage des biocides

substance active biocide : acide péracétique généré in situ N°CAS 79-21-0 1.00% (m/m) TP02

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

Informations sur l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières concernant la protection des personnes ou de l'environnement :

Aucune donnée n'est disponible.

Étiquetage des détergents (Norme CE n° 648 / 2004, 907 / 2006):

- moins de 5% de : phosphonate
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de blanchiment oxygénés
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : zéolites
- moins de 5% de : polycarboxylates
- enzymes
- azurants optiques
- parfums
- fragrances allergisantes :
(r)-p-mentha-1,8-diene (limonene)
Amyl cinnamal
Butylphenyl methylpropional

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - 2015/830/EU

Comprimés Oflacher Lavage du linge 40 gr

Date de révision	Édition	Référence
1/12/2017	02	OH0104

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Modifications apportées par rapport à la version précédente :

- passage CLP

Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne représentent pas une garantie des propriétés. Le destinataire de notre produit doit respecter, sous sa responsabilité, les réglementations et réglementations correspondantes.

Amendements à l'examen précédent: des modifications ont été apportées à toutes les sections conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) N1 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et des mélanges chimiques (REACH).

Contient du :

EC 239-707-6 SODIUM PERCARBONATE

Libellé des phrases H, EUH à la section 3 :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class). GHS05 : Corrosion.

GHS05 : Corrosion.